

ASSURANCE CHASSE
SAISON 2020 / 2021
01/07/2020 - 30/06/2021

Pour nous écrire :

TERRASSUR COURTAGE - Pascal MOYSE
BP13
25800 VALDAHON
Tél. 03 81 25 01 10
terrassur@terrassur.fr
www.valassur.com

GARANTIE 'DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS DE L'ASSURÉ'

*Le présent document se réfère aux Conditions Générales GROUPAMA CHASSE-01, en les modifiant et les complétant.
Ces conditions sont consultables sur notre site internet www.valassur.com ou sur simple demande en agence.
Les conditions, listées ci-après, s'appliquent également en cas de sinistre ou de litige entre les parties.*

Descriptif des garanties

Nous garantissons le paiement d'indemnités, prévues dans le tableau récapitulatif ci-dessous, si le chien désigné et identifié sur l'attestation d'assurance est victime d'un accident, en action de chasse ou hors action de chasse, résultant notamment :

- d'empoisonnement,
- de la rage, sous réserve que le chien ait subi les vaccinations qui seraient rendues obligatoires par la réglementation en vigueur,
- d'une morsure de reptile ou de piqûre d'insecte,
- de choc avec un véhicule terrestre ne vous appartenant pas,
- d'un autre animal (notamment animal sauvage),
- d'un coup de feu tiré par un chasseur autre que l'Assuré.

En cas d'indemnisation par suite de la mort accidentelle du chien, la prime correspondant à la présente garantie restera acquise à TERRASSUR COURTAGE. Le souscripteur devra s'acquitter d'une nouvelle prime en cas de remplacement de l'animal.

Exclusions

Nous ne garantissons pas :

- les sinistres causés intentionnellement par vous ou avec votre complicité,
- les dommages occasionnés par la guerre civile ou étrangère, les émeutes, ou les mouvements populaires,
- la mort et/ou les blessures du chien occasionnées par l'assuré,
- la maladie ou la mort par maladie,
- les chiens de moins de neuf mois et de dix ans ou plus,
- la mort et/ou les blessures du chien occasionnées par un grand gibier si le chien est garanti comme 'ne chassant pas le grand gibier'.

Montant des garanties

- **Plafond de garantie limité à 600€ par année et par chien avec un maximum de 3 sinistres par chien**
- **En cas de mort :**
 - dans la limite de **650 € si chien avec pedigree**
 - dans la limite de **300 € si chien sans pedigree**
 - sur présentation de justificatifs (estimation du vétérinaire ou facture d'achat)
- **Frais de soins vétérinaires :** dans la limite de **300 €** par sinistre sur présentation des justificatifs

Tableau récapitulatif

| Chien âgé de plus de 9 mois et moins de 10 ans | Cotisations | Montants des garanties |
|---|-------------|---|
| Chien chassant le grand gibier | 98 € | Chien avec pedigree : Mort de l'animal dans la limite de 650€ Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300€ par sinistre |
| | | Chien sans pedigree : Mort de l'animal dans la limite de 300€ Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300€ par sinistre |
| Chien avec pedigree ne chassant pas le grand gibier | 60 € | Mort de l'animal dans la limite de 650€ Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300€ par sinistre |
| Chien sans pedigree ne chassant pas le grand gibier | 50 € | Mort de l'animal dans la limite de 300€ Frais de soins vétérinaires dans la limite de 300€ par sinistre |

- **Franchise de 50 € au 1er sinistre / Franchise de 100 € au 2ème sinistre / Franchise de 150 € au 3ème sinistre**